

LE DEVOIR DE VIGILANCE :

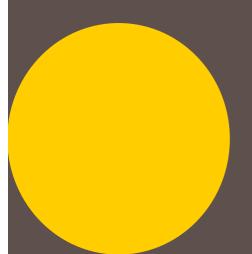
Contraintes et opportunités pour les ETI, PME et PMI

PARTIE 2

Construire une démarche de vigilance

AU SOMMAIRE

- Par quoi commencer ? Déterminer ses priorités d'actions
- Comment traiter les enjeux prioritaires retenus ? Élaborer des cycles de vigilance
- O3. Comment optimiser son impact? Mobiliser des alliés de vigilance



INTRODUCTION : CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE DE VIGILANCE

Une stratégie de vigilance raisonnable est une démarche dont les objectifs sont atteignables et les résultats tangibles.

Ce que vous faites déjà :

- Votre entreprise est déjà sans doute dotée de dispositifs dédiés à la santé-sécurité au travail (certification ISO 45001...), au respect de l'environnement (certification ISO 14001), à la lutte contre la corruption (charte éthique) ou encore au respect des données personnelles (politique RGPD).
- Les équipes en charge de ces sujets ont déjà une **culture** de vigilance, des **méthodes** et **outils** pour assurer la sécurité physique des salariés, l'obtention ou le renouvellement d'une certification ISO, etc.
- Reposez-vous sur ces **savoir-faire internes** proches des enjeux au quotidien pour déterminer les priorités d'action de vigilance !

Ce que l'exercice du devoir de vigilance change :

- Il vise les risques internes mais surtout ceux impactant les Acteurs et l'environnement. Il implique une bonne connaissance de vos parties prenantes externes.
- Il s'étend aux activités des sous-traitants et des fournisseurs et implique de faire preuve de vigilance dans les processus d'achats de biens et services.
- Les résultats des actions font l'objet d'une **communication publique** et, à ce titre, le devoir de vigilance est aussi et avant tout un **exercice de démonstration** auprès de publics variés.

La construction de votre stratégie de vigilance doit donc impliquer votre équipe achats pour couvrir le périmètre sensible des relations fournisseurs, ainsi que la communication afin de bien appréhender les sujets sensibles et valoriser la démarche.

Mobilisation requise au plus haut niveau de l'entreprise!

La culture de vigilance passe par l'engagement du plus haut niveau de l'entreprise. C'est au niveau de la direction qu'incombent les arbitrages et choix d'actions prioritaires qui engagent la responsabilité de la société.

Le mécénat, un levier de vigilance à part entière!

Vous avez peut-être des actions de mécénat déjà en place et qui financent des organisations et projets en rapport avec certains de vos enjeux de vigilance. Il est important d'en faire l'inventaire et d'évaluer dans quelle mesure les actions soutenues contribuent à mieux les prévenir ou les atténuer

PARTIE 1

Par quoi commencer ? Déterminer ses priorités d'action





Mobiliser une équipe dédiée



Se fixer un chemin de vigilance sur 3 ans pour réussir



Déterminer ses priorités d'actions et pourquoi faire?

Les entreprises ne sont pas tenues de répondre à l'ensemble des enjeux tout de suite! Particulièrement ceux sur lesquels elles n'ont pas de contrôle direct. Rappelons que le devoir de vigilance « **raisonnable** » est **une obligation de moyens** et non de résultat.

En revanche les actions mises en place doivent être **effectives**. D'où l'importance, dans une démarche de progrès, de **concentrer vos ressources sur un nombre limité d'actions** qui démontrent votre capacité à :

- Mettre en place avec méthode des projets pilotes pertinents
- En tirer les enseignements utiles pour leur déploiement
- · Inscrire durablement une culture de la vigilance

Quatre questions pour savoir si vos clients seront attentifs à vos performances sociales et environnementales

	OUI*	NON**	NSP
Je m'approvisionne à plus de 50% chez des fournisseurs français et européens			
Je connais bien les risques de vigilance liés à l'activité de mes fournisseurs			
Je connais bien mes risques de vigilance internes			
Ma filière d'activité ne fait pas l'objet d'une attention particulière des parties prenantes sur ses impacts			

^{*}attention faible ou modérée, ** attention forte

Bien connaître sa chaîne de valeur cela veut dire quoi ?

- Quels types de risques graves liés à son activité sont susceptibles d'impacter les tiers
- · Qui sont les tiers impactés
- A quel niveau de la chaîne de valeur se situent les risques

Cet inventaire des risques se doit d'être le plus exhaustif possible. Il implique un effort notable consistant à vous questionner sur les **risques potentiels et existants**, d'où l'importance de :

- Mobiliser notamment les équipes en charge des achats, RH et QHSE qui sont au plus près des informations pertinentes
- Se fixer une trajectoire de vigilance raisonnable lisible et atteignable

1. Mobiliser une équipe dédiée

Compte tenu de l'ampleur des sujets et du périmètre de vigilance, il est primordial que les équipes partagent une culture de la vigilance

Pourquoi?

- · Mobiliser les différents métiers, expertises et points de vue
- Couvrir l'ensemble du périmètre thématique (santé-sécurité, environnement, droits humains)

Comment?

- Désigner un pilote de la démarche et une personne référente sur chacune des 3 grandes thématiques
- Fixer un rythme de réunion et des principes de fonctionnement
- Etablir un processus de validation qui implique le plus haut niveau de l'entreprise

2. Se fixer un chemin de vigilance sur 3 ans pour réussir

Pourquoi?

- Inscrire progressivement la démarche de vigilance dans les décisions stratégiques
- Se donner le temps d'échouer et d'améliorer les projets pilotes
- Se mettre en mesure de dupliquer efficacement les démarches pilotes

Exemple de typologie de trajectoire de vigilance :

Année 1	Année 2	Année 3
 <u>T1</u> Sessions pédagogiques, désignation des référents DDV <u>T2</u> Identification des priorités de vigilance 	 <u>S1</u> Restitution en interne des résultats des projets pilotes Ajustement et perfectionnement 	 <u>S1</u> Tirer les enseignements des projets pilotes (gouvernance, modalités et outils de suivi, etc.) Créer un collège des parties prenantes
 T3 Identification et paramétrages des projets pilotes 	 <u>S2</u> Présentation des projets pilotes à une sélection de parties prenantes stratégiques 	 S2 Duplication des projets pilotes les plus réussis sur une nouvelle série d'enjeux
 <u>T4</u> Présentation, validation et lancement des projets pilotes 	 Publication du premier plan de vigilance expliquant la démarche et les premiers enseignements 	

3. Déterminer ses priorités d'action et pourquoi faire ?

Afin de bien sélectionner les risques sur lesquels déployer en priorité vos efforts de vigilance et inscrire votre démarche dans **une trajectoire de progrès réaliste**.

Comment?

Pour faire les bons choix, rassemblez les informations vous permettant de répondre à 3 questions clés, qui au fur et à mesure vous permettent de cibler les priorités d'actions raisonnables et effectives

Exemple de recensement de risques par thématiques de vigilance :

Thème	Quels sont les risques graves liés à mon activité ?	Ai-je de l'influence pour les prévenir?	Sur quels risques suis-je le plus attendu par mes parties prenantes ?
SANTE-SÉCURITÉ	AAAAA	$\Lambda\Lambda\Lambda\Lambda$	<u> </u>
ENVIRONNEMENT	ΔΛΛΛΛ	$\Lambda\Lambda\Lambda\Lambda$	A A
DROITS HUMAINS	ΔΛΛΛΛΛ	$\Lambda\Lambda\Lambda$	Δ

Univers initial de risques vigilance

Univers de risques sur lesquels j'ai une influence potentielle

Univers de risques vigilance prioritaires



Avis d'expert : Formaliser une politique de vigilance

Le devoir de vigilance est proportionné à l'influence de votre entreprise : Les grandes entreprises ont des ressources incomparables avec celles d'une ETI, d'une PME ou d'une TPE. Mais quelle que soit leur taille elles se doivent de prioriser leurs actions. Faute de quoi, elles prennent le risque de disperser les ressources, sans mieux prévenir, atténuer ou réparer, ce qui n'est ni raisonnable, ni effectif.

La crédibilité des stratégies de vigilance dépend donc aussi de la capacité de l'entreprise à expliquer les raisons qui l'ont amenée à ne pas retenir dans ses priorités d'actions un risque qu'elle a pourtant identifié. Cette justification reposera notamment sur le fait que vous ne disposez pas d'influence et nécessite de réunir des arguments crédibles (votre fournisseur est 10 fois plus gros que vous, votre volume d'achat est très réduit, il n'existe aucune initiative sectorielle que vous pourriez rejoindre, etc.)

Pour mes donneurs d'ordres tout semble être prioritaire!



Près de 80% des PME françaises sont sollicitées par leurs donneurs d'ordres sur les sujets de RSE et doivent signer des clauses contractuelles et chartes dédiées et se soumettre à une évaluation de performances RSE (Étude PwC-Orse-Bpifrance).

Vous avez tout signé pour obtenir le contrat, pas de panique ! En aucun cas cela ne vous impose l'impossible, la vigilance raisonnable est une obligation proportionnée aux moyens de chacun.

Quels sont les risques liés à votre activité les plus impactant pour les tiers ?

Objectif : Identifier votre « univers » de risques par thématique, en précisant quelles sont les parties prenantes impactées et en distinguant les risques internes et ceux situés dans votre chaîne de valeur

A faire : Ce travail d'inventaire est l'occasion d'imaginer les scénarios du pire. Mettez-vous à la place d'un riverain de vos sites de production, d'un salarié de fournisseur, d'un consommateur final ou d'une association locale de protection de l'environnement.

A ne pas faire : Se limiter à des libellés de risques très génériques tels que « conditions de travail » n'est pas adapté. Vous serez d'autant plus convaincant et efficace en décrivant précisément les risques auxquels vous allez consacrer votre démarche de vigilance.

Exemple de recensement de risques par thématiques de vigilance :

Thème	Risque potenti	el ou existant	Parties-prenantes	
	Périmètre Interne	Chaîne de valeur	exposées	
SANTE-SECURITE	Exposition à des substances toxiques	Absence d'escalier de secours ou d'extincteur	Salariés de l'entreprise et des fournisseurs	
ENVIRONNEMENT	Rejet de déchets entraînant la pollution d'un cours d'eau	Produit dont la fabrication est associée à des déforestations massives	La faune, la flore, populations dont les sources de subsistance sont impactées, ONG environnementales	
DROITS HUMAINS	Discrimination à l'embauche	Refus de représentation collective des salariés	Salariés de l'entreprise et des fournisseurs	

Parmi ces risques, quels sont ceux sur lesquels une action de votre entreprise est susceptible d'avoir un impact tangible ?

Objectif: Identifier parmi la liste initiale de risques, ceux sur lesquels vous disposez d'une influence notable pour les prévenir ou les atténuer.

A faire : Demandez-vous si l'implication de l'un de vos dirigeants dans les instances représentatives de votre filière n'est pas un levier permettant d'exercer une influence et d'initier une démarche de mutualisation.

A ne pas faire : Exclure un risque de la liste sans avoir envisagé des pistes d'initiatives collectives, telles que l'adhésion à une initiative sectorielle (labels...) ou un dialogue avec certaines de vos parties prenantes (syndicats, compétiteurs, etc.).

Classez les principaux risques identifiés selon le degré d'influence dont vous pensez disposer pour y répondre :

	Degré d'influence	Critères				
	TRES FORTE	Très fortes chances d'apporter des résultats tangibles à C/MTerme 1/3 ans				
Risque	FORTE	Chances raisonnables d'apporter des résultats tangibles à C/MTerme 1/3 ans				
	MOYENNE	Chances modérées d'apporter des résultats tangibles à C/MTerme 1/3 ans				
	FAIBLE	Aucun résultat tangible envisageable à C/MTerme				



[«] Si vous êtes en mesure de prévenir ou atténuer un risque de manière tangible, seul ou à plusieurs, ce risque, bien géré peut devenir un atout ! »

Quels sont les enjeux sur lesquels vous êtes le plus attendu par les parties prenantes ?

Objectif: Identifier parmi la liste de risques sur lesquels vous estimez avoir une influence significative, ceux sur lesquels votre entreprise est la plus susceptible d'être interrogée et de devoir démontrer sa vigilance.

A faire : Réaliser une cartographie des parties prenantes les plus impactées par votre activité et identifier celles qui vous posent le plus de questions ou sont les plus mobilisées dans votre filière.

A ne pas faire : Exclure un risque parce que vous n'avez jamais été questionné par une association, sans avoir vérifié l'existence d'éventuelles campagnes d'interpellation d'organisations de la société civile sur le sujet.

Parmi les enjeux sur lesquels une influence très forte ou forte est identifiée, il convient d'identifier le degré d'attention des parties prenantes :

Attentes Parties Prenantes								
Risque	Collaborateurs	Clients	Fournisseurs	Autorités	Communautés locales	Riverains	Associations des consommateurs	ONG
_								

Attente Nulle/Moyenne/Forte/Majeure

Les résultats de cette série de questionnements vous permettront de retenir 2 à 3 risques principaux sur lesquels construire vos pilotes de vigilance.

Risques sur lesquels	 Mise en place de mesures élémentaires : Etablir une charte de vigilance dans laquelle vous exposez vos attentes, vos engagements et votre approche de la vigilance Publier la charte et y renvoyer explicitement dans toutes vos relations d'affaires 					
vous n'avez pas ou peu d'influence						
	Périmètre Interne Chaîne de valeur					
Risques sur lesquels vous disposez d'une influence : mise en	SANTE-SECURITE	\triangle				
place de cycles de	ENVIRONNEMENT	\triangle				
vigilance dédiés	DROITS HUMAINS		\triangle			

02.



Evaluer son niveau de maitrise des risques



Déterminer des mesures de prévention / atténuation



Mettre en place un système de suivi et de mesure

Une fois les enjeux prioritaires identifiés, **c'est le moment des plans d'actions**. Il s'agit de démontrer votre vigilance et convaincre les parties prenantes les plus attentives et concernées.

3 étapes pour élaborer mon plan d'action :

- Evaluer mon niveau de maitrise des risques
- Déterminer des mesures de vigilance appropriées
- Mettre en place un système de suivi et de mesure

IDENTIFIER:

- Un de vos fournisseurs fait l'objet d'allégations de conditions de travail déplorables de la part d'un syndicat
- Ce fournisseur est incontournable, peu coopératif pour vous apporter des informations et vous n'avez pas d'alternative à court terme

OBSERVATION:

Si je romps la relation, cela va-t-il remettre en cause la viabilité économique de l'entreprise ou du projet concerné ? Si la réponse à cette question est oui, le maintien de la relation est légitime, sous réserve de la mise en place d'une vigilance élémentaire. Il est fortement recommandé toutefois d'identifier un fournisseur alternatif afin d'être en mesure d'anticiper une dégradation de la situation.

TRAITER:

Mesures de vigilance progressives selon votre degré d'ambition

	Elémentaire		Avancée		Excellence
•	Si les faits et leur gravité s Intégrer expressément dans les termes du contrat ou du bon de commande l'exigence de respect des droits fondamentaux au	• E		les	Organiser une visite sur place avec les syndicats et d'autres donneurs d'ordres pour amener le fournisseur à mettre en place un plan
•	travail Obtenir le maximum d'informations sur la situation à travers des recherches documentaires ou échanges avec les syndicats	e	eartager le diagnostic, envisager une action ommune	voire	d'action

Quels sont les enjeux sur lesquels vous êtes le plus attendu par les parties prenantes ?

Objectif: Disposer d'une vision précise de ce que vous mettez déjà en place pour prévenir et atténuer les risques afin d'identifier votre niveau de maturité, les points faibles et les meilleures pratiques sur lesquelles capitaliser.

A faire:

- Analyser les procédures en place, interview des équipes de terrain,
- Dialoguer avec les parties prenantes intéressées (représentants des salariés, des associations, ...)
- Établir des questionnaires d'évaluation simples de vos fournisseurs

A ne pas faire : Considérer qu'une certification ISO 14001 suffit à démontrer l'exercice de votre vigilance environnementale.

Exemple de critères d'évaluation de votre degré de maitrise :

« Je suis déjà certifié ISO... ça ne suffit pas ? »

Une certification ISO (type ISO 9001 ou 14001) apporte des garanties de conformité d'un service, d'un produit ou d'un processus d'organisation. Toutefois, elles ne couvrent pas tous les enjeux thématiques de vigilance, ni le périmètre de votre chaîne d'approvisionnement

« Mon usine est classée ICPE... est-ce suffisant ? »

Si votre exploitation comporte des sites soumis aux exigences d'une ICPE, cela vous inscrit dans une démarche méthodologique de prévention très précieuse. Le périmètre propre au devoir de vigilance n'est toutefois pas complètement couvert, notamment tous les potentiels liés risques par exemple au transport logistique.

Déterminer des mesures de vigilance appropriées

Objectif : C'est le cœur du devoir de vigilance et les mesures doivent démontrer que l'entreprise a mis tous les moyens appropriés pour prévenir, atténuer voire réparer.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
	Faible	Modérée	Forte	Très forte
Risque	 Pas d'engagement Pas de politique Pas de gouvernance spécifique 	 Politiques formalisées Enjeu évoqué au CODIR Outils déployés 	 Plans d'action établis Responsabilités internes clairement identifiées Ressources adaptées 	 Implication des parties prenantes Règlement des litiges effectifs Résultats tangibles et durables

A faire:

- Fixer un objectif raisonnable d'élaboration de 3 pilotes qui couvrent les 3 thématiques de vigilance et parmi ces 3, il est crucial qu'au moins un relève du périmètre de votre chaine d'approvisionnement.
- Faire état des obstacles et difficultés rencontrés et les partager auprès des parties prenantes pertinentes.
- Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs, un calendrier d'action et des critères de performances lisibles.

A ne pas faire : Se limiter à des engagements purement déclaratifs, sans mesures concrètes et opérationnelles.

Pour vous mettre dans les meilleures conditions afin de convaincre de la pertinence de votre stratégie de vigilance, il est recommandé d'identifier et de s'approcher le plus possible des attentes les plus exigeantes.



Mettre en place un système de mesure et d'alerte

MESURER

Objectif : Vous permettre de mesurer les progrès et de communiquer sur le résultat des actions

A faire:

- Les critères de suivi des performances doivent être concrets et mesurables
- les KPI retenus doivent permettre d'en rendre compte de manière claire et lisible
- Sonder régulièrement vos partenaires sur leur perception des mesures en place

A ne pas faire:

- Ne pas tirer d'enseignements de la constatation d'inefficacité d'une mesure ou de manquements
- Ignorer les avis exprimés par les parties prenantes

ALERTER

Objectif: Mettre à disposition des collaborateurs et toutes parties prenantes extérieures pertinentes un outil permettant de signaler des risques de dommages sur les enjeux de vigilance.

A faire:

- Créer une adresse mail et/ou une ligne téléphonique dédiées
- établir une procédure claire de traitement des alertes (qui est responsable du traitement, dans quels délais, avec quels critères et modalités de dialogue avec la personne à l'origine du signalement, respect des données personnelles)
- Impliquer les salariés dans l'élaboration du système.

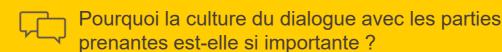
A ne pas faire:

limiter l'accès au système d'alerte à vos salariés sans permettre, par exemple, à un riverain de site industriel ou un consommateur de faire signalement.

Elémentaire	Avancée	Excellence
Système d'alerte interne ouvert	Mise en place d'une procédure	Mise en place d'une
aux salariés, partenaires	de résolution des litiges	procédure de résolution des
commerciaux et toute partie		litiges et publication des
prenante externe.		résultats

MOBILISER DES ALLIÉS DE VIGILANCE









MOBILISER DES ALLIÉS DE VIGILANCE

Mettre en place un système de mesure et d'alerte

Objectif: Pour être au plus près des attentes, bien calibrer vos mesures de vigilance et créer un contexte qui permette de les impliquer dans voiture démarche de vigilance

A faire:

- Formel ou informel, l'établissement de bonnes conditions pour un dialogue constructif repose avant tout sur l'identification des bons interlocuteurs :
- Etablir un mapping de vos parties prenantes en fonction de leur importance stratégique pour votre activité et leur degré d'attente et de collaboration
- -Entrer en contact avec une vision la plus précise possible de leurs attentes, une illustration solide de vos mesures et des propositions d'actions communes

A ne pas faire:

Limiter la démarche à des parties prenantes amies, sans considérer les perceptions des plus offensives



Un fournisseur qui vient nous présenter un cycle de vigilance robuste sur un risque que nous suivons attentivement sera privilégié.

Donneur d'ordre



MOBILISER DES ALLIÉS DE VIGILANCE

Qui dans mon écosystème partage les mêmes priorités de vigilance ?

Pourquoi ? Pour être au plus près des attentes, bien calibrer vos mesures de vigilance et créer un contexte qui permette de les impliquer dans une démarche de vigilance

- Se mettre d'accord sur des priorités d'action
- Mettre en commun des ressources
- Se repartir des responsabilités dans ma filière (fournisseurs, clients, concurrents) ou sur mon territoire

MOBILISER DES ALLIÉS DE VIGILANCE

Mutualiser quoi et comment ?

Vous avez des grands donneurs d'ordres en commun ? Opportunité de développer une démarche de vigilance commune avec vos compétiteurs et autres acteurs de votre écosystème

Vous avez des fournisseurs à risques en commun avec vos compétiteurs ? Opportunité de mettre en place une démarche d'évaluation et d'audit commune : exemple filière cosmétique...

La piste des ONG collaboratives : (PDH, Ressources humaines sans frontières...)



Les ONGs ont beaucoup plaidé pour avoir un regard sur la vigilance, il est plus que jamais de leur responsabilité aujourd'hui qu'elle s'impliquent dans les plans d'action, à leur niveau, avec leur expertise et leurs moyens





D'une manière Générale les ONG reprochent au plan vigilance d'être trop évasif, pas assez précis et surtout pas assez exhaustif. C'est une chose de ne pas pouvoir régler tous les risques, s'en est une autre d'oublier certains risques graves, ou certains fournisseurs qui représentent un risque grave



